

**Assemblée nationale
XIII^e législature
Session ordinaire de 2010-2011**

**Compte rendu
intégral**

Première séance du mardi 14 juin 2011

Lutte contre le décrochage scolaire

Vote solennel

Explications de vote

La parole est à M. Olivier Jardé.

M. Olivier Jardé. Monsieur le président, monsieur le ministre chargé des relations avec le Parlement, les chiffres sont maintenant bien connus, nous en sommes conscients et les médias ne manquent jamais l'occasion de les rappeler pour pointer l'échec de notre système scolaire dans le monde du début du XXI^e siècle : chaque année, 120 000 jeunes sortent du système éducatif sans aucun diplôme.

Sur tous les bancs, nous partageons la conviction que la réintégration de tous ces « élèves décrocheurs » dans la vie active est un défi majeur que doit relever notre système éducatif.

Nos collègues du groupe SRC proposent des mesures qui paraissent insuffisantes aux députés du groupe Nouveau Centre. Rendre le désir d'école à l'élève en lui donnant le goût de la responsabilité scolaire, dans le cadre de l'accompagnement de sa réflexion sur sa place dans la société, c'est seulement s'attaquer à une petite part du décrochage scolaire.

M. Stéphane Demilly. Très juste !

M. Olivier Jardé. Les députés du groupe Nouveau Centre sont convaincus que le décrochage scolaire n'est pas le mal, mais le symptôme. C'est pourquoi chacun des acteurs de l'éducation nationale doit se montrer attentif aux causes du décrochage.

Un élève ne décroche pas de l'école de manière soudaine ; d'où l'intérêt de mieux prendre en compte tous les signaux d'alerte qui précèdent l'interruption des études et qui touchent à la famille de l'élève et à son environnement social.

Pour nous, centristes, il s'agit désormais de trouver un équilibre entre la responsabilité donnée aux élèves de prendre leur avenir en mains et l'encadrement pédagogique qui les entoure.

Dans ces conditions, on comprend bien que la lutte contre le décrochage scolaire dépasse les murs de l'école : elle est l'affaire non seulement des intervenants scolaires, mais également des jeunes, des parents, de la communauté dans son ensemble et du Gouvernement.

M. Stéphane Demilly. Très bien !

M. Olivier Jardé. Nous considérons qu'il faut créer des partenariats avec les différents acteurs de la vie professionnelle, pour mieux rapprocher le monde de l'école et celui du travail qui, aujourd'hui, ne se parlent pas. Il faut donc poursuivre la coordination entre les acteurs de l'éducation et de la formation, afin de permettre une prise en charge rapide et adaptée des jeunes sortis du système scolaire puis de mettre en place un suivi et un appui de ces jeunes.

M. Jean-Luc Prével. Tout à fait !

M. Olivier Jardé. Enfin, vous préconisez l'abrogation de la loi visant à lutter contre l'absentéisme scolaire parce que les mesures qu'elle propose ne seraient que des sanctions automatiques. Pour nous, centristes, il est plus judicieux d'améliorer les mesures existantes plutôt que de créer sans cesse de nouvelles politiques et d'abroger les anciennes, selon un mouvement de valse-hésitation qui, sur le terrain, désoriente les acteurs de l'éducation.

Nous avons fait adopter un amendement prévoyant que le Gouvernement remette un rapport au Parlement d'ici la fin de cette année... (« Ah ! » *sur les bancs du groupe SRC*)...

M. Bernard Roman. Un rapport ! (*Rires.*)

M. Olivier Jardé. ...sur l'évaluation des dispositifs de prévention visant à lutter contre l'absentéisme des élèves : quand nous aurons examiné ce rapport, si jamais nous constatons que ces dispositifs ne sont pas adaptés nous déciderons alors des modifications législatives et réglementaires qui seraient nécessaires.

M. Albert Facon. Vous bottez en touche !

M. Olivier Jardé. Ainsi, avant de faire table rase des dispositifs précédents, attendons les prochaines évaluations, la précipitation n'ayant jamais été bonne conseillère.

M. Jean Dionis du Séjour. Très juste !

M. Olivier Jardé. Mes chers collègues, vous n'êtes pas sans savoir qu'on reproche souvent aux politiques de faire et défaire des lois sans arrêt, créant une instabilité juridique fortement préjudiciable aux citoyens et aux entreprises.

Prenons le temps de laisser la loi votée s'appliquer. Évaluons...

M. René Couanau. Marchons, marchons !

M. Olivier Jardé. ...et, seulement après cet examen, modifions la loi si c'est nécessaire.

Pour toutes ces raisons, les députés du groupe Nouveau Centre ne voteront pas cette proposition de loi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe NC.*)